

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 décembre 2014

Délibération n° 2014 - 17/12/2014 - 14

Offre de formation pour la rentrée 2014

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire du 4 décembre 2014

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 22 pour (unanimité) :

les modifications de fiches filières pour la filière Langues, Littératures et Civilisations Etrangères (LLCE).

Dijon, le 18 décembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



*P.J. : Relevé synthétique des votes et avis de la CFVU du 4 décembre 2014
Compte rendu de la Commission de la Pédagogie du 25 novembre 2014
Tableau des modifications des modalités du contrôle des connaissances*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Offre de formation rentrée 2014 Modifications des modalités du contrôle des connaissances

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 25 novembre 2014
CFVU du 4 décembre 2014

Rentrée 2014

Domaine	Intitulé du diplôme	UE et SEMESTRE CONCERNE	Type de modifications	Observations	CP	AVIS CFVU
ALL	Licence LLCE Master LLCE	<i>(Cf détails colonne suivante)</i>	<p>Licence et masters Italien LLCE : le système de mutualisation est tellement compliqué qu'il est impossible de présenter des calculs par année. La licence d'italien comptera cette année 1374 HETD dont une L3 largement mutualisée avec les Masters MEEF, REVI et e-langues : ces trois années de Master ne représentent qu'un total de 32HETD en plus de la maquette de L3. Néanmoins la complexité des EDT MEEF UFR/ESPE rendra certainement impossibles certaines mutualisations prévues. L1+L2+L3+MEEF 1 et 2+REVI 1 et 2+e-langues 1 et 2 = 1416 HETD</p> <p>Licence et Masters Allemand LLCE : 156HETD ont été économisées sur la L1, L2 et L3 (20%) LLCE, sur le renforcement LEA 3. Masters REVI Allemand : réduction volume horaire des CM de spécialité et mutualisation (160HTD d'économie). En MEEF, 140 HTD d'économie.</p>	Modifications apportées aux maquettes Licence et Masters LLCE en raison du cadrage budgétaire	Des remarques ont été formulées (cf compte rendu CP)	Favorable moins 3 votes contre

ALL	Licence LLCE Master LLCE	<i>(Cf détails colonne suivante)</i>	<p>Licence et masters LLCE Espagnol : seule année de Licence LLCE concernée, la réduction horaire affecte la L2 et la L3 pour ne pas faire peser l'effort sur l'année diplômante. L'option catalan a été fermée en L2 et fermera en L3 à la rentrée 2015. Les deux années ont été amputées de 66HETD, soit au total une réduction de 20% du volume horaire de la L3. Master REVI espagnol : les séminaires de spécialité M1 et M2 ont été mutualisés. Tous les autres cours sont mutualisés. Economie de 48HCM = 72HETD. Réduction en Master e-langues, T2M, LEACA 2 et MASCI 1 et 2 : les volumes horaires des cours non mutualisés ont été réduits au minimum de 20% tout comme ceux des options ne réunissant pas 10 étudiants. Réduction de 20% de l'UE5 Japonais L3</p>	Modifications apportées aux maquettes Licence et Masters LLCE en raison du cadrage budgétaire	Des remarques ont été formulées (cf compte rendu CP)	Favorable moins 3 votes contre
-----	-----------------------------	--------------------------------------	---	---	--	--------------------------------